

RSI Franche-Comté ZAC de Valentin CS 03040 25045 BESANCON CEDEX



### Document à conserver NOTIFICATION D'AFFILIATION

000389

M. EL MESBAHI JAOUAD 11 boulevard du Général De Gaulle 70000 VESOUL

Objet: notification d'affiliation au RSI

BESANCON, le 29/03/2016

Monsieur.

Suite à la déclaration de votre activité en tant qu'auto-entrepreneur, j'ai le plaisir de vous informer que vous êtes affilié au Régime Social des Indépendants (RSI) pour votre protection sociale obligatoire à compter du 04/04/2016.

#### Informations pratiques

- → Vos informations personnelles et professionnelles
- · Activité : artisanale auto-entrepreneur
- Raison sociale: CONFORT SECURITE ELEC CSE-
- Numéro de Sécurité sociale (à rappeler dans toute correspondance): 1 92 08 70 311 236 22
- Caisse RSI de rattachement : RSI Franche-Comté ZAC de Valentin CS 03040 25045 BESANCON CEDEX

#### → Entrer en contact avec le RSI

- Par téléphone :
  - 3648 pour toute question concernant les prestations et les services du RSI
- 3698 pour toute question concernant les cotisations Du lundi au vendredi de 8h à 17h (appel non surtaxé, tarif local à partir d'un poste fixe ou aux conditions de votre opérateur depuis un mobile)
- Par courriel: www.rsi.fr/contact
- Pour gérer votre protection sociale sur internet, rendez-vous sur www.rsi.fr > Mon compte (téléservices gratuits et sécurisés)

## Une protection sociale complète : le RSI est votre nouveau régime obligatoire de Sécurité sociale

- Assurance maladie
- Si vous exercez votre activité à titre exclusif ou principal, le RSI assurera votre couverture maladie obligatoire en coordination avec l'organisme conventionné par le RSI (mutuelle ou groupement de sociétés d'assurances) que vous avez choisi au moment de la déclaration de votre entreprise. Celui-ci prendra contact avec vous prochainement pour vous informer de l'ouverture de vos droits maladie.
- Si vous exercez votre activité à titre secondaire, vous continuerez à bénéficier des prestations maladie au titre de votre autre activité ou de votre retraite.
- Assurance retraite et invalidité-décès
  Votre activité vous ouvre des droits à la retraite (sauf si vous êtes retraité depuis une date postérieure au 1er janvier 2015) et à l'invalidité-décès au RSI.

# Le paiement de vos cotisations\*

- Déclarer votre chiffre d'affaires et payer vos cotisations: vous recevrez prochainement un courrier pour déclarer votre chiffre d'affaires et payer toutes vos cotisations obligatoires (maladie, allocations familiales, retraite, invaliditédécès, formation, CSG/CRDS) en fonction d'un pourcentage de ce chiffre d'affaires.
- Cependant, pour vous aider dans ces formalités, nous vous conseillons d'adhérer au service gratuit et sécurisé de déclaration et de paiement en ligne sur www.lautoentrepreneur.fr. Vous recevrez un courriel pour vous prévenir de la date de déclaration. Vos cotisations seront calculées automatiquement et prélevées le jour de l'échéance. Pour vous accompagner, le « mode d'emploi de la dématérialisation » est à votre disposition, en page d'accueil du site.

Pour en savoir plus sur le RSI et l'ensemble de ses missions et services, je vous invite à consulter la documentation jointe « Le RSI, mode d'emploi » et à vous rendre sur le site <a href="www.rsi.fr">www.rsi.fr</a>. Votre caisse RSI est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Patrick HARTER

Je vous souhaite une pleine réussite dans votre nouvelle au le Canner de la Cité de la Company de la